

Département
du Nord

Arrondissement
Dunkerque

COMMUNE D'HONDSCHOOTE
ARRETE MUNICIPAL N°250318AR039CB

Arrêté portant réglementation de la circulation et le stationnement – Rue de la Libération - Hondschoote.

Le Maire d'Hondschoote

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Route,

Vu la demande d'arrêté de police de la circulation présentée par M. LELEU Maxime, optique LELEU
Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement Rue de la Libération à Hondschoote afin de réaliser l'installation de la fibre avec l'intervention d'un camion nacelle par des techniciens Orange,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et des riverains.

ARRETE

Article 1° - En raison des travaux sus visés, les mesures suivantes seront appliquées face aux n°25-27 Rue de la Libération le Lundi 24 mars 2025 à Hondschoote :

- Empiètement sur chaussée
- Interdiction de stationner sur 3 places de stationnement

Article 2° - Les restrictions et interdictions énoncées à l'article 1 seront effectives dès la mise en place des panneaux réglementaires de signalisation par la société chargée des travaux.

Article 3° - Ampliation du présent arrêté sera faite à :

M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Hondschoote, pour information et exécution.

Les Services Municipaux, pour information et exécution.

Les Services de Secours et d'Incendie, pour information.

M. le Garde-champêtre de la Police Rurale, pour information et exécution.

M. LELEU Maxime, optique LELEU pour information et exécution.

M. VERMERSCH, Adjoint aux Travaux, pour information.

M. PERCAILLE, Conseiller délégué à la Sécurité, pour information.

HONDSCHOOTE, le 18 mars 2025

Le Maire d'Hondschoote

H. SAISON

